

GERMAINE GANIER

## Note sur Jean Bayol, 1849-1905

### I. — JEUNESSE, 1849-1878

Jean Bayol, fils de Jean-Baptiste Bayol, marchand de tissu très aisé, et de Marie, Anne, Rosalie Jean, naquit à Eyguières, au pays d'Arles, le 24 décembre 1849. Il fait ses études au lycée de Nîmes où se révèlent ses goûts pour la géographie et les voyages<sup>1</sup>. Il suit les cours de l'École de médecine navale de Toulon<sup>2</sup> et devient aide-médecin à Cherbourg, en 1870, puis, de 1872 à 1874, à Toulon. Sa santé inquiète ses supérieurs<sup>3</sup>. La situation d'aide-médecin est précaire, mais le 11 mars 1874, à Montpellier, Bayol soutient sa thèse de doctorat et, le 4 novembre de la même année, il est nommé médecin de la Marine de 2<sup>e</sup> classe. Il a vingt-cinq ans.

Embarqué sur la frégate *Vénus* (de la division navale de l'Atlantique sud) en 1875, Bayol navigue sur la côte occidentale d'Afrique où de courtes explorations le font entrer en contact avec le Sénégal, les Rivières du Sud — il visite les comptoirs du Rio Nunez — et la Guinée portugaise. Au Gabon, il participe en juillet 1876 aux expéditions du Como et du Remboé — expéditions punitives contre les Pahouins qui avaient pillé les cotres et les embarcations des traitants, et tué trois hommes d'équipage<sup>4</sup>. Les journées des 15, 16 et 17 juillet valent aux Français sept blessés que Bayol soigne et opère avec succès. A Landana, le 7 août, autre répression sur la demande du Père Duparquet, fondateur de la mission qui avait été attaquée par les indigènes des environs<sup>5</sup>. Bayol y fait preuve d'un dévouement qui lui vaut les éloges du capitaine de vaisseau Conrad, commandant de *La Vénus*, et du capitaine de frégate Clément, commandant particulier du Gabon. L'amiral Ribourt, commandant en chef de la division navale de l'Atlantique sud, signale les services intelligents du jeune médecin. Et comme la santé de Bayol s'est raffermie (il a triomphé du mal de mer dont il souffrait par tous les temps), le commandant de *La Vénus* ne doute plus que Bayol puisse devenir un des membres les plus distingués du corps de santé de la Marine.

A bord de la frégate *Flore*<sup>6</sup>, en 1878, Bayol donne la mesure de son activité et de son amour du travail. Le 2 novembre 1878, il est nommé médecin de 1<sup>re</sup> classe et bientôt envoyé au Sénégal où il arrive en mars 1879.

---

1. E. GUILLOT « Préface » à J. BAYOL, *Voyage en Sénégambie, Haut-Niger, Bambouck, Fouta-Djalon et grand Bélédougou, 1880-1885*, Paris, 1888.

2. L'École de médecine navale de Bordeaux n'existe pas avant 1890.

3. Archives de la Marine, dossier de Jean Bayol.

4. H. BRUNSCHWIG, « Expéditions punitives au Gabon 1875-1877 », *Cahiers d'Études africaines*, II (3), 7, 1962, pp. 347-361.

5. R. KONKA, « Les débuts de la mission catholique de Landana (1873-1876) », *ibid.*, pp. 362-372.

6. Archives de la Marine, dossier de Jean Bayol.

## II. — CARRIÈRE COLONIALE, 1879-1890

1. *Missions diplomatiques*

Quelques mois suffisent pour que le gouverneur Brière de l'Isle trouve Bayol tout désigné pour accompagner le capitaine Gallieni, directeur des Affaires politiques à Saint-Louis, dans sa mission du Haut-Niger. En qualité de médecin-major, il est donc adjoint aux trois membres de la mission choisis par Gallieni : Pietri, lieutenant d'Artillerie de Marine, Vallière, lieutenant d'Infanterie de Marine, excellent topographe qui a déjà accompagné Gallieni à Bafoulabé, Tautain, jeune médecin auxiliaire de la Marine de vingt-trois ans. Bayol s'installera comme résident à Bamako, sur le Niger (si les circonstances le permettent...) ; Gallieni poursuivra sa route jusqu'à Ségou afin d'obtenir du sultan Ahmadou le monopole de la circulation sur le Niger, de ses sources jusqu'à Tombouctou.

La mission quitte Saint-Louis le 30 janvier 1880 ; le 9 mars, à Bakel, elle abandonne la voie fluviale pour prendre la route de Médine. Bayol, envoyé à quelques jours de marche en avant pour recruter des âniers, est terrassé par un accès de fièvre qui le retient au village bambara de Goré. A peine remis, il rejoint la colonne que Vallière et Tautain ont devancée avec quelques spahis. Gallieni se réjouit de le voir « heureusement revenu à la santé », marchant en tête avec lui et avec Pietri<sup>7</sup>. Le 1<sup>er</sup> avril, passage du Bafing à Bafoulabé, le 14, passage du Bakhoy avec 25 tirailleurs sénégalais, 130 indigènes, 12 mulets et 300 ânes. Le 21 avril, arrivée à Kita, chez les Malinké. Gallieni doit vaincre les résistances de Tokonta, tributaire d'Ahmadou, pour le décider à conclure un traité de protectorat, il envoie Bayol saluer en grande pompe le chef légitime du pays, un vieillard infirme. Jaloux de son autorité de chef effectif et redouté, Tokonta signe le traité le 25 avril. Parmi les réjouissances qui s'ensuivent, les inventions de Bayol remportent un grand succès. Assis devant la tente, il distribuait aux Malinké des poignées de verroterie, les émerveillant par les boîtes à musique et autres curiosités tirées des bagages, et surtout par son appareil électromagnétique<sup>8</sup>.

Le 27 avril, la mission prend le chemin du Bélé Dougou où elle entre le 5 mai. Le pays est accidenté, le nombre des ânes et des mulets valides diminue de jour en jour. Le 7 mai, Bayol, parti avec les âniers pour transporter une partie des bagages à Guinina (village bambara très hostile aux Toucouleur), trouve les Béléri dans de si mauvaises dispositions qu'il fait alerter Gallieni. Celui-ci accourt avec Tautain et s'efforce en vain de gagner la confiance du chef en se déclarant anti-toucouleur<sup>9</sup>. De l'emplacement choisi par Bayol pour le bivouac, à 500 mètres des murailles de Guinina, on entend les clameurs guerrières contre les Blancs. Gallieni décide de partir, mais les spahis envoyés en éclaireurs reviennent vite en signalant une embuscade. Bayol essaie de calmer Badiougou et ses notables ; il s'offre en vain comme otage<sup>10</sup> jusqu'au départ de la mission ; il veut alors gagner Bamako où attendent Vallière et Pietri ; son guide cherche à l'égarer et il revient au camp<sup>11</sup>. Et c'est le départ du 11 mai, l'attaque des Bambara, le combat acharné dans les ruines de Dio (détruit par les Toucouleur), l'abandon du convoi, la marche sans guide vers le Niger. Le 12 mai, Gallieni, Bayol et Tautain atteignent enfin Bamako. Les deux médecins pansent les blessés comme ils peuvent, leur pharmacie a disparu avec le convoi. Il n'est plus question de représenter la France à Bamako où la

7. J. GALLIENI, *Voyage au Soudan français (1879-1881)*, Paris, 1885, pp. 39, 59.

8. ID., p. 191.

9. ID., p. 208.

10. J. BAYOL, *Voyage en Sénégambie...*, p. 50.

11. GALLIENI, p. 218 ; BAYOL, p. 52.

nouvelle du pillage de la mission est parvenue, et où l'on craint de se compromettre aux yeux des Béléri si l'on sympathise avec les Français<sup>12</sup>.

Bayol n'a plus qu'à retourner à Saint-Louis où il informera Brière de l'Isle que Gallieni, dépouillé de tous les cadeaux destinés au sultan, n'en continue pas moins sa mission vers Ségou. Vallière donne à Bayol les indications les plus précises sur son itinéraire par Mourgoula<sup>13</sup>. Avec six hommes et un interprète, Bayol gagne Bafoulabé où il arrive le 30 mai. Il fait parvenir à Gallieni les objets les plus indispensables et surtout des médicaments. Le 3 juin il est à Médine, le 3 juillet à Saint-Louis. Son habileté au cours de cette expédition lui valut d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 1<sup>er</sup> août 1880 en même temps que Gallieni. Sur le conseil de Brière de l'Isle, l'amiral Cloué, ministre de la Marine, le choisit pour aller au Fouta-Djalou négocier un traité régulier avec les *almami*, l'accord obtenu le 2 juin 1880 par Sanderval ayant été conclu à titre privé. Brière de l'Isle a été prévenu que les Anglais préparaient une expédition au Fouta-Djalou, et il compte sur Bayol pour déjouer les projets de Gouldsbury, administrateur de la Gambie, qui doit se rendre à Timbo.

Le 12 mars 1881, Bayol est chef de mission. Le 17 mai il part de Boké — le poste français du Nunez — pour Timbo, par Bambaya et Timbi. Le dessinateur-photographe Noirod l'accompagne. Présenté par le D<sup>r</sup> Dupouy, médecin de la Marine, et par le D<sup>r</sup> Labarthe au directeur des Colonies, il a été agréé par le ministre<sup>14</sup>. Pour escorte, Bayol et Noirod disposent d'une centaine de Noirs recrutés à Saint-Louis.

C'est avec enthousiasme que Bayol découvre ce pays riche et peuplé, déjà exploré par de hardis pionniers qu'il évoque sans cesse<sup>15</sup> : « Je suis le dernier arrivé. Je dois dire cependant que j'ai suivi une route à peu près nouvelle, surtout dans la partie nord. » Ce pays privilégié, il l'admire pour ses beautés naturelles<sup>16</sup>, mais aussi pour l'originalité de sa hiérarchie féodale, avec deux têtes au sommet (« Une république aristocratique », écrira-t-il). La ville sainte de Foucoumba, bâtie au pied d'une montagne à crête dentelée, la mosquée où les *almami* reçoivent l'investiture, tout cela le remplit d'admiration ainsi que Noirod qui multiplie les croquis et les photographies. Mais le régime alternatif entraîne des désagréments dont Bayol est le premier à s'apercevoir : l'*almami* Ahmadou vient de remplacer à Timbo l'*almami* Ibrahim Sory, et le fils d'Ahmadou aurait bien voulu s'emparer du convoi de la mission qu'il croyait destiné à Ibrahim. Deux embuscades entre Boké et Bambaya ont rappelé à Bayol l'attaque des Béléri, près de Dio, mais son attitude et celle de ses compagnons bien armés ont éloigné les Fulah conduits par Oumarou<sup>17</sup>. A Foucoumba, le 23 juin, Bayol fait savoir qu'il est étranger aux luttes politiques qui divisent le pays et qu'il tient à saluer les deux *almami* en commençant par le plus ancien. Le 5 juillet 1881, il conclut un traité commercial et politique avec Ibrahim Sory III à Donghol-Fella, et le 14 il obtient l'assentiment d'Ahmadou, régnant à Timbo.

Selon l'article I du *texte français* de ce traité, le Fouta-Djalou qui, pour Bayol comme pour Sanderval est « une des clefs principales du Soudan et du Haut-Niger », est désormais sous le protectorat de la France. Pour Bayol le massif d'où sortent la Falémé et le Tinkisso, c'est aussi l'espoir de toutes les richesses<sup>18</sup>. Les alluvions aurifères du bassin de la Falémé valent bien celles du Bouré qui l'obsèdent<sup>19</sup>.

12. GALLIENI, p. 249.

13. ID., p. 252 ; BAYOL, p. 62.

14. Archives Nationales, dossier Bayol.

15. BAYOL, pp. 65-66.

16. ID., p. 72.

17. A.N., Fonds Particuliers, Série MI, Papiers Ballot (185 Mi), art. 42. Rapport de Bayol sur sa mission.

18. A.N., dossier Bayol. Rapport au ministre au sujet de la mission Bayol, 22 mars 1881.

19. BAYOL, p. 21, p. 64.

Avant de regagner Saint-Louis par Médine, il explore les rives de la Gambie qu'il franchit le 20 octobre avec ses laptots et tous ses porteurs, passe la Falémé et conclut au Bambouk huit accords (dûment expliqués) avec les chefs de ces pays « appelés à un grand avenir commercial » et tous aurifères, sur une étendue de 368 kilomètres. Il rapporte des échantillons d'argile sableuse contenant des paillettes d'or. Ainsi pourra-t-il prouver que les bords de la Falémé offrent des ressources incomparables ! Fêté en France avec l'ambassade foutadialonké venue à Paris saluer le Président de la République, il connaît en 1882 un très grand succès. Les cinq envoyés des *almami* reçoivent un accueil très cordial de Jules Grévy et de Jauréguiberry. Pour Bayol, ce sont des témoins — et bien choisis : un conseiller d'Ibrahim Sory ; un représentant du chef de l'armée ; Modi Hamadou Ba, le bon interprète peul formé au Sénégal ; le porte-étendard de l'*almami*, et le délégué d'Alfa Aguibou, chef du Labé<sup>20</sup> — témoins qui ajoutent leurs garanties à toutes celles dont Bayol a voulu entourer son traité, à Donghol-Fella et à Timbo, où les héritiers présomptifs des deux *almami* ont, eux aussi, signé le traité.

Sa joie profonde<sup>21</sup>, « car il a réussi son expédition sans tirer un coup de fusil et sans perdre un seul homme »<sup>22</sup>, ne va pas sans amertume. A son arrivée à Saint-Louis, le 6 décembre 1881, le gouverneur Canard qui succédait au gouverneur de Lanneau, mort en juillet, lui a déclaré que la France n'avait rien à gagner à nouer des relations avec les Peul et qu'elle ferait bien d'abandonner à la fois le Fouta-Djalou et les Rivières du Sud aux Anglais<sup>23</sup>. Or, ce qui double la satisfaction de Bayol, c'est justement d'avoir conclu son traité bien que Gouldsbury ait négocié un accord avec Ibrahim Sory le 30 mars 1881. De l'*almami* lui-même, Bayol tenait la certitude que cet accord, à peine signé, avait été rompu<sup>24</sup> à la suite d'un différend survenu à propos de deux esclaves libérés par Gouldsbury. Ibrahim avait dénoncé le traité Gouldsbury auprès du gouverneur de la Sierra Leone, et Bayol en avait avisé Gambetta dès son arrivée à Paris à la fin de décembre 1881<sup>25</sup>.

Au même moment, Gambetta connaissait des difficultés diplomatiques inattendues. En novembre 1881 il voulait que le traité de Bayol fût ratifié le plus vite possible afin de pouvoir notifier à l'Angleterre les droits acquis par la France au Fouta-Djalou. Seules les clauses du traité concernant les rentes promises aux *almami* devaient demeurer secrètes. Il chargeait Rouvier de préparer le décret que le Président de la République signa le 31 décembre<sup>26</sup>. Mais, en décembre également, l'ambassadeur de France à Londres annonçait à Gambetta la publication du traité Gouldsbury de mars 1881. L'esprit libéral de ce traité « qui ouvrait l'accès du Fouta-Djalou au trafic de toutes les nations, indistinctement » contrastait avec le caractère exclusif du traité Bayol (articles 2 et 3) : « à l'exclusion des autres nations », selon le texte français. Gambetta devina que le désintéressement « apparent et inusité » des Anglais procédait de leur crainte de s'attirer les reproches des Français. En effet, le *statu quo* décidé par les Anglais et les Français en mai 1881, pour toute la durée des négociations concernant les Rivières du Sud, interdisait la moindre infraction à cette convention provisoire<sup>27</sup>.

20. Thierno DIALLO, « La mission du Dr Bayol au Fouta-Djalou (1881) ou La signature du 1<sup>er</sup> traité de protectorat de la France sur le Fouta-Djalou », *Bulletin de l'IFAN*, XXXIV (1), 1972, p. 139.

21. Archives Nationales Section Outre-Mer (ANSOM), Missions, carton 54. Bayol au gouverneur, 16 juil. 1881.

22. *Ibid.* Bayol au ministre de la Marine, 7 déc. 1881.

23. *Ibid.* Bayol à Bourdiaux, 29 mars 1882.

24. *Ibid.* Bayol au gouverneur, 16 juil. 1881.

25. *Ibid.* Conclusions sur les résultats obtenus par Bayol, 14 juil. 1882.

26. Ministère des Affaires étrangères, Fonds Mémoires et Documents, Afrique, vol. 50. Gambetta à Rouvier, 23 nov. 1881.

27. *Ibid.* Gambetta à Rouvier, 12 déc. 1881. Présidées par Brière de l'Isle et, au début, par l'administrateur Havelock (qui, en juin 1881, devint gouverneur

Gambetta et Rouvier se communiquent leurs inquiétudes : le traité Bayol risque de « donner quelque ombrage aux Anglais », de leur fournir un prétexte pour ajourner le règlement de la délimitation des frontières des Rivières du Sud et de la Sierra Leone<sup>28</sup>. Ils se résignent à différer la publication du traité jusqu'à ce que la question de Matacong, des Scarcies et de la Mellacorée ait été résolue.

En dépit de cette décision, Rouvier insiste à nouveau le 26 janvier 1882, il voudrait pouvoir remettre le traité officiellement ratifié aux envoyés des *almami* qui vont quitter Paris le 30 janvier<sup>29</sup>. Malheureusement, à cette date, le ministère Gambetta est renversé. Le gouvernement Freycinet juge prudent de garder secret le texte du traité. Approuvé par le décret du 31 décembre 1881 signé par Jules Grévy, le traité Bayol ne fut jamais autrement ratifié. Et de même le traité Gouldsbury ne fut pas sanctionné par le Parlement anglais, mais seulement notifié au Parlement par le Cabinet de la Reine<sup>30</sup>. L'Angleterre reconnut les droits acquis par les Français au Fouta-Djalon<sup>31</sup>, mais tint à payer une rente annuelle aux *almami* pour qu'ils assurent le courant commercial vers la Sierra Leone.

Le gouverneur Canard avait interdit au commandant de cercle de Boké d'engager la moindre dépense pour aider Bayol à réaliser son programme ; il avait supprimé les cadeaux aux chefs indigènes, ce qui atteignait les Peul du Labé. Aussi Bayol craignait-il « que la confiance des chefs du Fouta-Djalon ne diminue et qu'ils ne se jettent dans les bras des Anglais »<sup>32</sup>. Il se plaignit au colonel Bourdiaux, chef du bureau du Haut-Fleuve : « J'aurais gardé le silence si les ordres donnés à mon sujet n'étaient pas de nature à nous rendre hostile un grand pays dont j'ai eu tant de peine à obtenir un traité profitable à notre commerce. »<sup>33</sup> Par Boké, par la voie anglaise de la Sierra Leone, il a fait parvenir à Paris, non seulement des spécimens de roches pour qu'elles soient déterminées à l'École des mines<sup>34</sup>, mais des échantillons d'arachides, de riz, de graines d'épuration. Il n'aurait qu'un désir : retourner en mission au Fouta-Djalon consolider l'alliance avec les Peul — alliance selon les *almami*, protectorat selon le texte français qui outrepassa le sens du mot arabe *amanet*<sup>35</sup>.

Les desseins du Département des colonies sont alors tournés vers la vallée du Bakhoy, vers tout ce qui peut favoriser l'installation des Français entre le Haut-Fleuve et le Niger. En septembre 1882, Jauréguiberry, ministre de la Marine et des Colonies, acquiesce au désir de Dislère, directeur des Colonies, et de Borgnis-Desbordes, commandant supérieur du Haut-Fleuve, de confier à Bayol une double mission dans le Kaarta et le Grand-Bélédougou. Borgnis-Desbordes compte sur « le courage et l'aptitude diplomatique du Dr Bayol »<sup>36</sup>. Il s'agit d'obtenir un accord commercial de Montaga, frère du sultan Ahmadou, de le décider à envoyer à Kita (occupé le 7 février 1881 par Borgnis-Desbordes) des bœufs, du riz, des arachides, du sel, etc. pour le ravitaillement du Haut-Fleuve. Mais la marche des Français vers le Soudan, la prise de Morgoula par Borgnis-Desbordes en décembre 1882,

---

de la Sierra Leone), ces conférences allaient se poursuivre à Paris jusqu'en 1882. L'accord fut signé le 28 juin 1882.

28. Min. Aff. étr., Mémoires et Documents, Afrique, vol. 50. Rouvier à Gambetta, 21 déc. 1881.

29. *Ibid.* Rouvier à Gambetta, 26 janv. 1882.

30. *Ibid.* Note sur le Fouta-Djalon, 1882, p. 478.

31. John D. HARGREAVES, *Prelude to the Partition of West Africa*, Londres, 1963, p. 281.

32. ANSOM, Missions, carton 45. Bayol à Bourdiaux, 29 mars 1882.

33. *Ibid.*

34. ANSOM, Sénégal et Dépendances XIII, dossier 56b.

35. Min. Aff. étr., Mémoires et Documents, Afrique, vol. 50, p. 368. Quelques observations sur les conventions conclues par la mission française avec plusieurs chefs arabes.

36. A.N., Dossier Bayol. Rapport du directeur des Colonies au ministre, 28 sept. 1882.

inquiètent les Toucouleur<sup>37</sup>. Montaga refuse de recevoir Bayol à Nioro, les chefs de Koniakary et de Diala lui interdisent même de passer sur la rive droite du Sénégal, dans le Diafounou<sup>38</sup>. Restait à explorer le Grand-Bélédougou afin de « conquérir à l'alliance française » ces petits pays indépendants hostiles aux Toucouleur, qui pouvaient constituer « une puissante et infranchissable barrière entre la vallée du Bakhoy et Ahmadou »<sup>39</sup>.

Parti de Bamako le 16 avril 1883 avec le lieutenant Quiquandon, Bayol parcourt en quarante et un jours 363 kilomètres de régions inexplorées, nouant des relations commerciales avec les chefs bambara, examinant leurs ressources militaires auxquelles Borgnis-Desbordes attachait tant d'importance pour l'avenir de la France dans le Soudan occidental. La réception des Bambara fut le plus souvent cordiale. Bayol devait observer la plus grande réserve avec les musulmans sarakolé et toucouleur établis à l'est du pays, ainsi qu'avec les Maures venant de Ségala, à six jours de marche de Tombouctou. C'est avec les non-musulmans qu'il fallait conclure des accords. A Mourdia, centre important du Kéniaga, avec ses trente-neuf villages, le chef bambara Nama donne son adhésion sans hésiter car les gens de Mourdia redoutent les Toucouleur et cherchent un appui<sup>40</sup>. Bayol reçoit les envoyés de Ségala — canton de vingt-cinq villages toujours en guerre avec les Toucouleur — passe un accord avec eux le 15 mai, puis deux accords avec les chefs de Doirégoubou et de Nonkho<sup>41</sup> (une des places fortes du Grand Bélédougou) le 22, et regagne Bamako le 28 mai avec sa moisson d'accords et son recueil de notes géographiques et démographiques, Quiquandon s'étant chargé des levés topographiques. Au total, un aller et retour de 512 kilomètres, avec les arrêts nécessités par les négociations plus ou moins longues selon les réticences. L'espoir d'un secours éventuel contre les Toucouleur emportait les décisions des Bambara du Grand Bélédougou.

## 2. Missions administratives

Le 12 octobre 1883, Bayol est nommé lieutenant-gouverneur du Sénégal<sup>42</sup> spécialement chargé des Rivières du Sud. En 1884-85, il s'occupe activement du Rio Nunez, du Rio Pongo, de la Mellacorée, tout en intervenant dans les affaires du Saloum menacé par les marabouts du Rip.

Ce qu'il tente au prix de démarches inlassables<sup>43</sup>, c'est de faire cesser les guerres qui entravent le commerce. Pour assurer le double mouvement des caravanes entre la côte et l'intérieur, il faut apaiser les querelles locales. Le lieutenant-gouverneur doit protéger les traitants et leurs factoreries. Au Rio Nunez il ne peut rétablir l'ordre à cause de la rivalité de deux chefs nalu, Dinah Salifou et Bokary Catinou, qui se disputent la succession du vieux roi Youra Towel avant sa mort. Bayol avertit Bokary que son village de Catinou sera brûlé s'il ouvre encore une fois les hostilités en dépit de toutes ses promesses. Comme Bokary « ne veut pas de paix », le gouverneur Seignac envoie deux avisos avec deux compagnies de débarquement dans le Nunez. Il confie à Bayol la direction des opérations combinées de *L'Ardent* et du *Héron*, et au lieutenant de vaisseau Aubert, commandant *L'Ar-*

37. Y. SAINT-MARTIN, *L'empire toucouleur, 1848-1897*, Paris, 1970, p. 131. BAYOL, p. 118.

38. ANSOM, Missions, carton 54. Bayol au gouverneur, 4 janv. 1883. Le gouverneur au ministre, 8 févr. 1883. BAYOL, p. 118.

39. Lettre inédite du lieutenant-colonel Desbordes au général Brière de l'Isle, 30 juil. 1881 (communiquée à l'auteur par M. Debien).

40. BAYOL, pp. 138-139.

41. ID., p. 151.

42. A.N., dossier Bayol. F. Faure au Dr Bayol, 24 oct. 1883.

43. A.N., Fonds Particuliers, Série MI, Papiers Ballot (185 Mi), art. 138-214. Rivières du Sud, Mission Bayol 1884.

dent, la direction militaire de ces opérations<sup>44</sup>. Conformément aux instructions du gouverneur, les villages fortifiés de Catinou, de Koutchouque et de Victoria, sur le Nunez, sont bombardés, enlevés et brûlés le 28 mars 1885. Bokary est tué dans son réduit de défense. C'est l'affaire du Nunez dont Vigné d'Octon parle dans plusieurs de ses livres et dont il évoque les cruautés — commises par des auxiliaires indigènes — à la Chambre des Députés, le 22 novembre 1894. Il n'en fait pas peser la responsabilité sur Bayol qu'il a bien connu à Benty, en Mellacorée, dans les mois qui ont suivi cette affaire et qu'il sait « très aimé, très estimé des indigènes »<sup>45</sup>. Au contraire, il le loue d'avoir donné à tous l'exemple de la patience qui est là-bas (dans ces « mornes rivières ») « le véritable héroïsme et la seule bravoure »<sup>46</sup>. Vigné d'Octon qui était à Catinou le 28 mars 1885, en qualité de médecin remplaçant le médecin-major malade, accuse le commandant de cercle de Boké, Robert de Beeckmann, d'avoir déchaîné les abominations de la guerre dans ce « paysage idyllique » du Nunez qui l'avait particulièrement touché la veille de la répression. L'administrateur de Beeckmann n'avait pas agi par « pur caprice » comme le dit Vigné d'Octon<sup>47</sup>, l'affaire du Nunez étant l'aboutissement d'une longue suite de crimes et de représailles entre Nalu<sup>48</sup>, et d'avertissements réitérés de la part du lieutenant-gouverneur. Beeckmann a tenu Bayol, puis Aubert, au courant de la situation jugée intenable par les négociants français du Nunez. Leur opinion était qu'il fallait faire disparaître Dinah ou Bokary et établir solidement l'élu des Français comme chef de la Rivière<sup>49</sup>. Cet élu fut Dinah, chef effectif de Sogoboly où nominalement régnait encore Youra. Il resta le protégé de Bayol qui l'accueillit à Paris lorsqu'il vint voir l'Exposition de 1889.

Bayol avait lutté contre l'influence anglaise et l'influence allemande dans les Rivières. Malgré la convention du 28 juin 1882 entre la France et la Grande Bretagne les rivalités persistaient entre la Sierra Leone et la Mellacorée. Les Allemands voulaient fonder de nouveaux comptoirs. Bayol freine les tentatives de Nachtigal au Dubréka, de Chüden au Koba et au Kabitaye. Le 1<sup>er</sup> février 1885, il obtient du roi du Dubréka un terrain dans l'île Tombo près du village de Conakry, afin de contrecarrer les visées de Frédéric Colin, agent commercial et fondateur du comptoir de Boulbiné dans la petite île.

Fatigué par les missions qu'il avait remplies malgré de nombreux accès de fièvre, Bayol demande un congé et rentre en France le 16 juin 1885. Victor Ballot, directeur des Affaires politiques, assurera son intérim ; il est très au courant de toutes les questions concernant les Rivières et Bayol a pour lui beaucoup d'estime et d'affection<sup>50</sup>.

De plus en plus accaparé par les problèmes africains qui le poursuivent à Paris et à Vichy, Bayol démissionne du grade de médecin de 1<sup>re</sup> classe de la Marine le 19 septembre 1885.

44. Service historique de la Marine, Archives centrales, Série BB<sup>3</sup> 926. Le gouverneur au ministre, 10 avr. 1885. ANSOM, Sénégal et Dépendances I, dossier 73a. Le gouverneur au ministre, 26 mars 1885.

45. P. VIGNÉ D'OCTON, *Siestes d'Afrique*, Paris, 1898, p. 12.

46. ID., *Terre de mort*, Paris, 1892 (dédicace à M. Jean Bayol, ancien lieutenant-gouverneur du Sénégal).

47. ID., *La gloire du sabre*, Paris, 1900, p. 73 et p. 155.

48. A.N., Fonds Particuliers, Série MI, Papiers Ballot (185 Mi), art. 144-147. H. BRUNSCHWIG, « Vigné d'Octon et l'anticolonialisme sous la Troisième République (1871-1914) », *Cahiers d'Études africaines*, XIV (2), 54, 1974, pp. 265-298.

49. Service historique de la Marine, Archives centrales, Série BB<sup>3</sup> 926. Rapport du lieutenant de vaisseau Aubert, mission de *L'Ardent*.

50. A.N., dossier Bayol. Le gouverneur Seignac au ministre, 25 juin 1885. A. N., Papiers Ballot (185 Mi), art. 232-314. Télégramme du lieutenant-gouverneur à Victor Ballot, 5 mars 1884.

## 3. Missions diplomatiques de délimitations de frontières

Il est alors question de fixer les frontières de la Guinée portugaise, resserrée entre la Casamance et le Rio Cassini. Bayol a connu sur place, en Casamance, les différends franco-portugais. Le commandant de cercle de Sedhiou et le chef de poste de Carabane l'informaient de tout incident avec les Portugais de Ziguinchor. Sur la demande de Freycinet, ministre des Affaires étrangères, Galiber, ministre de la Marine, met Bayol à la disposition des plénipotentiaires français qui auront à discuter avec le ministre du Portugal d'Andrade Corvo et ses adjoints : Ignacio de Gouvea, ancien gouverneur de la Guinée portugaise, et le capitaine Barboza du Bocage<sup>51</sup>. On retient Bayol à Paris en octobre 1885 à la fin d'un congé de convalescence de quatre mois. Les négociations aboutirent au traité du 12 mai 1886. Selon le schéma de Bayol, le Rio Cassini sera échangé contre Ziguinchor. Le port de la Basse Casamance passe aux mains des Français.

Vers la fin de l'année 1886, Bayol est nommé chef de la commission franco-allemande de délimitation de frontière du Petit-Popo (Anécho) sur le golfe du Bénin. Du côté allemand : Ernst Falkenthal, commissaire impérial du Togo. La France qui a reconnu le protectorat allemand sur le Togo, en juillet 1886, renonce à Porto-Seguro et au Petit-Popo, à l'ouest d'Agoué, le vieil établissement missionnaire, qui demeure aux Français. La frontière orientale du Togo partira de la Côte des Esclaves, entre Agoué et Petit-Popo, et passera par une petite île située dans la lagune, l'île Bayol, ainsi nommée dans le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 1887<sup>52</sup>. Comme ligne séparative des sphères d'influence françaises et allemandes, elle suivra le méridien jusqu'au 9<sup>e</sup> degré de latitude nord.

Ces fonctions successives de commissaire technique dans la commission franco-portugaise, et de commissaire de la République pour conclure l'accord Bayol-Falkenthal, suggèrent à Bayol le désir d'être admis au Département des Affaires étrangères. Le 14 janvier 1888, il demande un poste de consul général à Lisbonne. Il connaît les langues portugaise, anglaise, espagnole et plusieurs dialectes italiens ; à défaut de Lisbonne, il accepterait Trieste<sup>53</sup>.

Eugène Etienne, sous-secrétaire d'État aux Colonies depuis le 14 mars 1889, apprécie trop Bayol pour se priver de ses services<sup>54</sup>. Il l'adjoint à Nisard pour conclure l'arrangement du 10 août 1889 qui délimite les possessions franco-anglaises sur la côte occidentale d'Afrique<sup>55</sup>. Les trois premiers articles concernent la Sénégambie, le nord de la Sierra Leone et la Côte d'Or. L'article 4 traite de la ligne de démarcation entre la colonie anglaise de Lagos et les établissements français du golfe du Bénin — cette ligne suit le méridien depuis la plage d'Appa, sur le cordon littoral, à l'est de Porto-Novo, jusqu'au 9<sup>e</sup> degré de latitude nord — selon le principe des sphères d'influence acquises ou éventuelles. Elle laissait le petit territoire de Pokrah aux Anglais qui, en échange, reconnaissaient aux Français Kétonou et Afétonou sur le lac Denham, Aguégué dans la lagune de Porto-Novo, et, enfin les canaux de Totché et de Zoumé, objet des protestations de Victor Ballot auprès du gouverneur de Lagos, Moloney, en novembre 1887<sup>56</sup>. La navigation sur l'Adjarra et la rivière d'Adda était ouverte aux embarcations des deux protectorats. L'accord Bayol-Moloney d'août 1889 sanctionnait le *modus vivendi* Ballot-Moloney de janvier 1888.

51. A.N., dossier Bayol. Le ministre à Bayol, 5 sept. 1885.

52. R. CORNEVIN, *Histoire du Dahomey*, Paris, 1962, p. 306.

53. A.N., dossier Bayol.

54. Bayol est promu officier de la Légion d'honneur le 14 juillet 1889.

55. P. A. DE SALLINIS, *Le protectorat français sur la côte des Esclaves*, Paris, 1908, p. 547.

56. A.N., Papiers Ballot (185 Mi), art. 328 et 334. Mission de V. Ballot à Porto-Novo, 1887-1888.

4. *Mission à Abomey-Cotonou*

Un autre sujet de préoccupation pour Eugène Etienne au Dahomey : les attaques répétées des guerriers d'Abomey contre le roi Toffa, protégé des Français depuis 1883. Il décide d'envoyer à Cotonou « un agent d'un ordre un peu élevé qui puisse traiter de façon définitive avec le roi d'Abomey »<sup>57</sup>, en lui rappelant que le royaume de Porto-Novo est sous protectorat français depuis 1884 et que Cotonou, où les droits de douane sont discutés, a été cédé aux Français par le traité du 19 avril 1878 complétant celui du 19 mai 1868. Le lieutenant-gouverneur du Sénégal semble tout indiqué pour cette mission pacifique. Le décret du 1<sup>er</sup> août 1889 vient de régler la nouvelle organisation politique et administrative des trois groupes de territoires dont il sera le gouverneur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890<sup>58</sup> : les Rivières du Sud avec pour dépendances à l'intérieur le Fouta-Djalon, les établissements de Grand-Bassam et Assinie à la Côte d'Or, ceux d'Agoué, Grand-Popo, Cotonou et Porto-Novo au golfe de Bénin. Les résidents de la Côte d'Or et du Bénin seront sous l'autorité du gouverneur qui contrôlera leurs budgets, et comme les nouvelles institutions — un conseil consultatif, un secrétaire général, des milices indigènes, etc. — entraîneront de nouvelles dépenses, Bayol commencera par étudier sur place la question des douanes à Assinie et à Porto-Novo. Avant de gagner Cotonou, il s'arrête à Dakar d'où il organise son prochain gouvernement. Vers la fin de septembre 1889, il se rend à Konakry en pleine reconstruction car on y prépare l'installation du gouverneur et des services administratifs, puis à Grand-Bassam pour donner ses instructions au résident. Il arrive à Cotonou le 1<sup>er</sup> octobre.

Quelques semaines d'attente car le roi Glélé ne se hâte pas d'envoyer son bâton royal en signe d'acquiescement à la demande d'audience. Le 21 novembre enfin, Bayol est à Abomey avec Hugot, son secrétaire, Béraud son interprète, un sergent et quatre gardes civils. Il apporte les cadeaux du Président de la République : longue-vue marine, stéréoscope, pièces de soie et de velours, yatagan, etc. Il s'aperçoit bien vite que le roi n'est plus capable de gouverner et donne tout pouvoir à son fils Kondo. Celui-ci reçoit Bayol avec courtoisie mais oppose un refus formel à sa demande au sujet des droits de douane à Cotonou. Il proclame que Porto-Novo et Cotonou appartiennent au roi du Dahomey et que celui-ci considère comme nuls les traités invoqués par les Français<sup>59</sup> — ce que le roi Glélé avait déjà fait répondre à l'administrateur Robert de Beeckmann le 30 mars 1889, quand celui-ci avait demandé l'établissement d'un poste douanier français à Cotonou<sup>60</sup>.

Selon le texte français du traité conclu à Ouidah le 19 avril 1878<sup>61</sup>, le roi cédait à la France le territoire de Cotonou avec tous les droits qui lui appartenaient, sans aucune exception (article 7) ; Glélé, à cette époque, était bien disposé envers les Français parce qu'ils étaient intervenus en mai 1877 pour faire cesser le blocus de Ouidah par l'escadre anglaise. En 1889, au contraire, les Anglais ont facilité le voyage à Lagos des représentants du roi dans le but de détourner au profit de

57. E. Etienne, *son œuvre de colonisation*, Paris, 1907, « Séance du 10 mai 1890 » (discours et écrits divers réunis et édités par *La Dépêche coloniale*).

58. ANSOM, Guinée I, dossier 1a. Eugène Etienne à Bayol, août 1889.

59. Le traité du 19 mai 1868 n'avait pas été ratifié par Napoléon III, celui du 19 avril 1878 ne l'avait pas été par le Président de la République. Seule différence juridique entre les deux traités : l'article 3 du premier spécifiait que la cession du territoire de Cotonou était considérée comme définitive et irrévocable, sauf la non-ratification du traité par l'empereur des Français. Aucun article du second n'indiquait que la ratification serait requise pour l'entrée en vigueur de ce traité, mais il resta lettre morte de 1878 à 1889.

60. CORNEVIN, p. 317.

61. Traité conclu avec l'approbation du roi, par l'intermédiaire du Yévogan de Ouidah et du Cabécère Chaudatou ; en 1889 pourtant, Glélé déclare que tous deux ont eu la tête tranchée pour avoir signé en son nom.

la colonie anglaise le courant commercial dont bénéficiait Porto-Novo<sup>62</sup>. Le gouvernement de Lagos n'était d'ailleurs pas étranger au comportement du roi Toffa au cours des incidents de mars 1889, lorsque Toffa s'était réfugié en territoire britannique à l'approche des guerriers d'Abomey. Cette fuite du protégé des Français ne prouvait-elle pas que leur installation était précaire au Dahomey ?<sup>63</sup> Le prince Kondo rappelle à Bayol que Toffa avait été nommé roi par son père et le prie d'envoyer ce vassal infidèle prisonnier à Abomey.

En cette séance du 28 novembre 1889<sup>64</sup>, Bayol propose en vain l'arbitrage du Portugal sur la valeur des traités. Il essaie de démontrer que la question douanière peut se régler sans s'appuyer sur les traités : les marchandises destinées au Dahomey seraient taxées par les Dahoméens tandis que les autres, débarquées en transit à Cotonou pour être dirigées sur Porto-Novo et Lagos, seraient exemptes de droits d'entrée. « L'orgueil du prince Kondo et la présomption de ses conseillers ne m'ont pas permis de conclure un arrangement qui sauvegardait les intérêts des deux nations en cause », écrira Bayol<sup>65</sup>. Mais l'ambiance ne favorisait pas les arrangements. Bayol avait déclaré à Kondo que le gouvernement français lui interdisait d'assister à des sacrifices humains (conformément à l'article 5 du traité de 1878) et il en avait été dispensé, mais les chefs attachés à sa personne lui montraient chaque jour les têtes des victimes amoncelées aux portes du palais. Des mares de sang couvraient la place d'Abomey et les gibets du grand marché exposaient à tous les regards les cadavres mutilés<sup>66</sup> — spectacle d'autant plus révoltant pour le représentant de la France que la plupart des suppliciés avaient été arrachés au territoire de Porto-Novo, protégé par les Français. Le roi Glélé ne se montrait plus, tout à la célébration de ces coutumes sanglantes (243 captifs sacrifiés aux mânes de ses ancêtres au cours des trente-six jours que Bayol passe à Abomey).

Les chefs dahoméens poussaient le prince Kondo à exiger de Bayol un papier établissant que la France renonçait à toute prétention sur les droits de douanes à Cotonou. Bayol se retranche derrière les décisions de son gouvernement et les conventions internationales. Il sait que la moindre impatience de sa part peut l'obliger à demeurer pendant de longs mois sans pouvoir obtenir ni une audience de Kondo ni l'autorisation de rallier la côte — et il est gardé à vue<sup>67</sup>. Le 6 décembre, il tombe malade et reste alité jusqu'au 21. Kondo craint de le voir mourir à Abomey, mais l'oblige à soigner son père malade à son tour, dès qu'il peut se rendre au palais. Le 27 décembre Kondo se dit chargé par le roi de dicter une lettre au Président de la République. Après avoir apposé sa signature, Bayol sera libre de partir. Le secrétaire Angot écrit sous la dictée de Kondo deux lettres qui se complètent<sup>68</sup>, l'une au gouvernement français pour dénoncer les traités concernant Cotonou, l'autre au Président Carnot pour affirmer que Porto-Novo est toujours au roi du Dahomey et interdire à la canonnière française l'accès de l'Ouémé. La lettre au Président de la République se termine par : « Tout ce qui précède a été dit et écrit en présence du gouverneur Jean Bayol, qui est chargé par le roi du Dahomey de le répéter au chef des Français. » Au bas de la seconde lettre, les signatures de

62. ANSOM, Guinée I, dossier 1a. Eugène Etienne à Bayol, août 1889.

63. Selon le gouverneur du Sénégal Clément Thomas, Toffa aurait dû être dirigé sur le Gabon tant son attitude était de nature à provoquer des attaques du Dahomey contre le royaume de Porto-Novo.

64. Min. Aff. étr., Mémoires et Documents, Afrique, vol. 50. Rapport du lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud au sous-secrétaire d'État aux Colonies, 10 janv. 1890.

65. *Ibid.*

66. *Ibid.*

67. ANSOM, Dahomey V, dossier 1. Bayol au sous-secrétaire d'État aux Colonies, 4 janv. 1890. Min. Aff. étr., Mémoires et Documents, Afrique, vol. 126. Le sous-secrétaire d'État aux Colonies au ministre des Affaires étrangères, 6 févr. 1890.

68. *Ibid.*, pp. 26-27.

Bayol, Angot et Béraud sont précédées de l'expression : « Les témoins, en attestation de l'authenticité de ce papier. » Kondo, lui, refuse de signer : « Le Dahomey ne signe jamais un papier. »

Le lendemain matin, 28 décembre 1889, Bayol quitte Abomey, pour retourner à Cotonou où il arrive le 31, ayant appris en chemin la mort du roi Glélé. Kondo est maintenant le roi Béhanzin, investi de ses fonctions le 30 décembre.

Bayol n'a qu'une idée : réparer l'échec de sa mission et d'abord prévenir les incursions des bandes dahoméennes dans le royaume de Porto-Novo car Béhanzin, dans sa haine pour son cousin Toffa, ne lui a pas caché ses intentions. Dans son rapport du 10 janvier 1890 au sous-secrétaire d'État aux Colonies, Eugène Etienne, Bayol écrit : « Notre situation à Kotonou ne peut être tranchée que par la force, mais notre gouvernement pourra faire valoir qu'il a essayé par tous les moyens pacifiques d'arriver à une entente équitable. »

Le 16 janvier 1890, Bayol réunit à Cotonou un conseil consultatif où siège Victor Ballot, résident de France à Porto-Novo<sup>69</sup>. Avec l'approbation de ce conseil, il demande d'urgence au gouvernement deux compagnies de tirailleurs à expédier du Sénégal. Elles assureront la protection des établissements français — et aussi, selon les conventions internationales, la protection des factoreries européennes. Ces troupes débarquent le 19 février sous les ordres du commandant Terrillon, de l'infanterie de marine. Le 22, Bayol signifie au chef dahoméen de Cotonou qu'il doit céder la place, et comme il refuse, il le fait arrêter ainsi que ses treize conseillers, et conduire à Porto-Novo. Cette mesure entraîne les représailles du 25 février : l'enlèvement des sept Français de Ouidah comme otages<sup>70</sup>. Dès lors les engagements se succèdent autour de Cotonou. Le 4 mars, c'est la ruée des Dahoméens sur la redoute de Cotonou, la défense du lieutenant Compérat secouru par Terrillon. De nouveaux renforts arrivent le 11 et le 16 mars pour conserver Cotonou et protéger Porto-Novo, mais le conseil des ministres ne veut pas entendre parler de marche sur Abomey. Bayol voudrait l'offensive qui nécessiterait d'autres renforts ; Eugène Etienne répond à ses demandes — qui sont aussi celles de Terrillon — qu'une expédition vers l'intérieur du pays ne serait acceptée ni par le gouvernement, ni par l'opinion publique. Bayol dira plus tard : « Si l'on avait fait la guerre au Dahomey en 1890 et non en 1892, si, en un mot, on n'avait pas perdu deux ans en tergiversation, le roi Béhanzin n'aurait eu aucun Krupp à opposer à notre artillerie, et bien des victimes auraient été épargnées de notre côté. »<sup>71</sup>

Bien que du même avis sur ce point, Bayol et Terrillon ne s'entendaient pas. Bayol, délégué du sous-secrétaire d'État, détenait la plus haute autorité sans toutefois s'immiscer dans la conduite des opérations militaires ; mais autour de lui, on critiquait son action à Abomey en décembre 1889, comme s'il avait déclenché la guerre. C'était compter pour rien les coups de main des Dahoméens en mars et en avril 1889 aux abords de Porto-Novo, et la volonté de Glélé et de Béhanzin de faire échouer toute tentative de conciliation. Mais, en mars 1890, combats et demandes de renforts inquiètent le gouvernement qui rappelle Bayol le 3 avril<sup>72</sup> et confie la direction des opérations à la marine. En attendant l'arrivée de l'amiral de Cuverville, le commandant du *Sané*, Fournier, aura toutes les attributions du gouverneur, autorité sur le commandant des troupes et sur le résident qui devra reprendre son poste à Porto-Novo. Depuis le 23 février, en effet, Victor Ballot était installé à Cotonou avec l'administrateur d'Albéca qui notait tout au jour le jour d'une plume alerte et constatait que « s'il y avait quelquefois désaccord dans la manière d'envisager la situation mal définie, on était unanime à éreinter le Dr Bayol »<sup>73</sup>. Celui-ci ressent amèrement sa disgrâce et l'obligation de remettre

69. Édouard AUBLET, *La guerre au Dahomey 1888-1893*, Paris, 1894, pp. 26-27.

70. *Ibid.*, pp. 31-33. CORNEVIN, pp. 325-237.

71. BAYOL, *Les Dahoméens au Champ-de-Mars*, Paris, 1893, p. 8.

72. A. D'ALBECA, *La France au Dahomey*, Paris, 1895, p. 34.

73. Terrillon, promu lieutenant-colonel, est rappelé également. Le 31 mars 1890,

tous les pouvoirs civils et militaires qui étaient les siens à la marine. L'amiral de Cuverville, qui arrive le 8 juin à Cotonou et que Victor Ballot renseigne aussitôt sur la situation exacte, juge à son tour qu'une marche sur Abomey serait le seul moyen d'en finir avec Béhanzin, mais selon les instructions formelles du gouvernement, il devra se résigner à établir une paix précaire, celle du 3 octobre 1890.

Une autre déception, pour Bayol, fut celle de ne pouvoir, avant son départ, exécuter le travail de délimitation de frontière découlant de l'arrangement franco-anglais du 10 août 1889 (qui avait été approuvé par le décret du 13 mars 1890). Ce fut le lieutenant de vaisseau Tracou qui, du 26 mai au 6 juin, procéda avec Kinstry, commandant l'avisos *L'Alecto*, aux opérations de placement de bornes dans la lagune de Porto-Novo<sup>74</sup>.

Cette délimitation de frontière devait être âprement critiquée par l'amiral de Cuverville. Il reproche à Bayol d'avoir abandonné le riche pays de Pocráh aux Anglais, en échange des terres marécageuses de Kétonou et de la libre circulation dans les canaux dont la colonie de Lagos revendiquait la possession<sup>75</sup>. Oubliait-il combien l'installation des Anglais, en 1879, avait gêné le trafic entre Porto-Novo et Cotonou ? Ses griefs contre Bayol étaient d'ailleurs plus graves. Le 5 octobre 1890, il les énumère dans un rapport au ministre de la Marine<sup>76</sup>. Bayol s'est emparé des autorités de Cotonou, le 22 février, « par trahison », en les convoquant à la factorerie Mante et Borelli pour les faire arrêter par le commandant Terrillon. Le yévogán et ses conseillers ont été si indignement traités après leur capture que cela explique les mauvais traitements dont les otages de Ouidah ont été l'objet de la part des chefs dahoméens. Béhanzin a fait exprimer à l'amiral le désir de ne plus avoir affaire aux administrateurs, mais à des officiers de marine... Et Cuverville se félicite de l'heureux dénouement d'une affaire si mal engagée. Ses conclusions ressemblent étrangement à celles de Bayol : « Avec 3 000 hommes, la conquête eût été aujourd'hui facile, il n'en sera plus ainsi dans quelques années. »

Rentré en France, Bayol demande un congé de trois mois pour raison de santé. Du 3 juin au 2 septembre 1890, il est tantôt à Paris, tantôt à Marseille. Pendant ce temps le gouverneur Noël Ballay s'installe à Conakry, devenu le chef-lieu des Rivières du Sud affranchies de la tutelle du Sénégal. Bayol avait dressé le plan de la ville en 1887, et le gouverneur du Sénégal, Clément Thomas, en avait pressé l'exécution en 1889<sup>77</sup>.

Une prolongation de trois mois du congé de convalescence mène Bayol jusqu'au 2 janvier 1891, le Conseil supérieur de santé des colonies ayant déclaré le 1<sup>er</sup> septembre 1890 qu'il était atteint de congestion du foie et de la rate<sup>78</sup>. A partir du 3 janvier 1891, il est en disponibilité avec traitement de gouverneur de 4<sup>e</sup> classe. Le 14 novembre 1891, il est nommé gouverneur de 3<sup>e</sup> classe et demande une retraite anticipée pour infirmités contractées en service. Il est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1892 et nommé gouverneur honoraire le 7 janvier. Il vient d'avoir quarante-deux ans.

---

il fait lire trois fois aux appels de la journée l'ordre suivant : « Officiers, sous-officiers et soldats ! Pour des motifs que j'ignore et qui ne peuvent être dictés que par l'amour de la Patrie, je suis relevé de mon commandement et remplacé par M. le colonel Klippell, qui s'embarquera à Dakar le 4 avril. J'espère, si ma santé me le permet, vous conduire à Whydah sous les ordres de notre brave lieutenant-gouverneur qui, toujours le premier au danger, nous montrera encore une fois le chemin de l'honneur et de l'héroïsme. » (ANSOM, Dahomey V, dossier 2b.)

74. AUBLET, p. 64. SALINIS, p. 537.

75. ANSOM, Dahomey VI, dossier 1a. Cuverville au Résident à Porto-Novo, et Cuverville au ministre de la Marine, 8 sept. 1890.

76. Min. Aff. étr., Mémoires et Documents, Afrique, vol. 126, pp. 351-352. Cuverville au ministre de la Marine, 5 oct. 1890.

77. A.N., dossier Bayol. Le gouverneur Clément Thomas au sous-secrétaire d'État aux Colonies, 18 déc. 1889.

78. *Ibid.*

## III. — LE PROVENÇAL, 1890-1905

Cette année 1892 voit se renouveler le processus des événements de 1890 au Dahomey : incursions des guerriers de Béhanzin sur le territoire du protectorat, protestations françaises, demandes de renforts au gouvernement. Mais, cette fois, les appels sont entendus — ceux du gouverneur Noël Ballay et ceux du colonel Dodds, commandant supérieur des établissements français du Benin — car le Comité de l'Afrique française soutient le parti colonial de la Chambre et du Sénat. L'opinion publique elle-même devient favorable à la défense des intérêts et du prestige français en Afrique. Pour obtenir un résultat définitif, le gouvernement expédiera les effectifs nécessaires à la marche sur Abomey. Bayol voit se réaliser ce qu'il demandait vainement en 1890. Il est à l'écart et Vigné d'Octon, qui devine ses sentiments, lui dédie son livre *Terre de mort*<sup>79</sup> : « Puissent ces pages vous faire un moment oublier les amertumes de l'heure présente et l'ingratitude des hommes, récompense ordinaire des plus braves et des plus dévoués. » Mais le goût d'instruire le public est ancré au cœur de Bayol. Le 23 avril 1892, il publie dans *La Revue scientifique* une étude détaillée sur « Les forces militaires actuelles du Dahomey », puis, le 30 avril 1892, dans la *Revue politique* dite *Revue bleue* : « L'attaque du Cotonou du 4 mars 1890 » et, en novembre 1892, « L'influence française en Afrique : L'expédition du général Dodds ». Rétrospectivement il déplore qu'au début du conflit franco-dahoméen, en février 1890, un accord complet n'ait pu exister à Paris entre la Marine et les Colonies, et que la Marine n'ait pas donné « le concours effectif sur terre qu'elle donna seulement quand la direction des Affaires passa dans ses mains ». Les points importants du littoral, Ouidah entre autres, auraient été occupés sans coup férir. Quand Bayol écrit cet article le 19 novembre 1892, Dodds est entré à Cana le 6 novembre, et à Abomey le 17. Unanime, la Chambre des Députés a voté ses félicitations au vainqueur. Bayol applaudit à ce succès qui flatte l'amour-propre national, mais il craint que l'intérieur du Dahomey, au nord du Lama, ne soit pas destiné à donner « des résultats économiques pouvant balancer les dépenses effectuées ». Il fait d'ailleurs les mêmes réserves pour le Soudan, tout en admirant Borgnis-Desbordes. Ce qu'il espère, c'est que l'expédition du général Dodds aura pour résultat de donner aux Dahoméens opprimés depuis des siècles par des tyrans, la liberté d'exploiter en paix les forêts qui sont leur patrimoine. Le commerce avec la métropole et l'industrie française y trouveront leur compte, les matières premières du sud du Dahomey (huile de palme, bois précieux) pouvant fournir du travail aux ouvriers français.

Les Parisiens s'intéressent de plus en plus au Dahomey qui paraît en première page dans les grands quotidiens de 1892. Le 13 novembre, *Le Figaro* publie un article de Bayol sur « Le langage dahoméen » — précieux documentaire au milieu de récits plus ou moins contrôlés<sup>80</sup>. Après la conquête, la Société d'Ethnographie coloniale organise une exposition inattendue : 150 Dahoméens, guerriers et amazones, débarquent à Marseille le 14 mars 1893 pour permettre à la métropole d'avoir une plus large compréhension de ses nouveaux protégés. Dans *Les Dahoméens au Champ de Mars*, Bayol se réjouit de voir arriver ceux qui, quelques mois auparavant, « résistaient avec un héroïsme farouche aux troupes du général Dodds ».

Le Provençal qu'est Bayol est repris par son pays natal. Félibre à ses heures, il fait paraître dans *L'Armana prouvençau* quelques-unes de ses poésies — comme les huit strophes à « Santo Marto de Tarascoun » (1897) — ou quelques contes en

79. VIGNÉ D'OCTON, 1892, « Dédicace ».

80. Bayol y présente ainsi Béhanzin : « Il parlait volontiers très haut, avec des gestes terribles, sans que sa voix devint gutturale puis, subitement, comme un acteur de talent, il s'arrêtait, me souriait et s'étendait sur une chaise-longue couverte d'un tapis arabe, et ses femmes le massaient. Puis il reprenait son discours. »

prose, au parler savoureux, comme « La casso dou rei Charles Dè » (1899). Les poètes provençaux aimaient se voir imprimer dans *L'Armana* de Mistral, publication officielle du félibrige. *L'Aïoli* publie aussi quelques petits poèmes : les quatorze strophes dédiées à Paul Arène, « Li plour de Pau Areno. A nosto Damo de Dom » (1897). Mais, surtout, Bayol participe à la vie politique de son département. Dès 1889 il avait été élu aux élections cantonales d'Eyguières. Conseiller général le 31 juillet 1898, et bientôt président du Conseil des Bouches-du-Rhône, il est élu sénateur le 16 janvier 1903 — élu au second tour grâce au désistement du docteur Flaissières, maire de Marseille, socialiste<sup>81</sup>. Lui-même représente la gauche démocratique. Selon les besoins de ses mandats politiques, il réside soit à Marseille, soit à Paris, et parfois prend quelques jours de repos dans sa petite ville d'Eyguières<sup>82</sup> qui ne compte guère plus de 2 300 habitants. Les problèmes d'intérêt local et départemental retiennent toute l'attention de celui qui fixait les frontières des colonies d'Afrique occidentale, et qui étudie maintenant la carte détaillée du pays d'Arles. Rapporteur d'un projet de loi tendant à distraire des communes d'Arles et de Fos-sur-Mer une portion de leur territoire pour l'ériger en commune distincte sous le nom de Port-Saint-Louis du Rhône, il fait adopter ce projet par le Sénat le 26 mars 1904. Mais il doit prendre parti au sujet des questions d'une autre importance. A l'époque des discussions passionnées sur le budget des cultes, la séparation de l'Église et de l'État, les congrégations, la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, Bayol, catholique fort apprécié des missionnaires au Rio Pongo, en 1884<sup>83</sup>, vote régulièrement avec les républicains radicaux groupés autour de Clemenceau. Invariablement, l'amiral de Cuverville — élu sénateur du Finistère le jour où Bayol était élu sénateur des Bouches-du-Rhône — vote en sens contraire, avec les conservateurs ultra-catholiques. Cuverville, lorsqu'il avait succédé à Bayol au Dahomey, en 1890, avait porté sur lui, comme nous l'avons vu, un jugement dépourvu d'aménité<sup>84</sup>. Ils se retrouvent au Sénat où Bayol est même secrétaire de la commission de la Marine<sup>85</sup>. Cuverville se répand en protestations indignées contre les décisions du ministère Combes. Bayol monte rarement à la tribune ; toutefois, le 9 février 1905, il se fait l'avocat des jeunes soldats maintenus au corps après la libération de leur classe parce qu'ils ont obtenu une permission supplémentaire afin de s'acquitter d'un devoir familial aussi impérieux qu'imprévisible. Il propose un amendement pour faire modifier le texte de la commission du Sénat, jugé trop sévère, et qui, finalement, n'est pas adopté. Huit jours plus tôt, il avait voté pour la réduction à deux ans du service militaire, adoptée à la quasi-unanimité malgré les ultra-nationalistes.

Très attentif à ses devoirs, ferme démocrate résolu « à aller en avant, toujours en avant, pour la vérité, pour la justice, et pour la solidarité humaine », il ne manquait aucune séance et, après sa mort le 3 octobre 1905, le président du Sénat, Armand Fallières, qui prononça son éloge le 30 octobre 1905, put exprimer le regret que la carrière politique de Bayol n'ait pas été plus longue. *La Démocratie arlésienne* ressentait la perte du défenseur de « ce prolétariat qui se dévoue sans cesse et auquel on accorde si peu ». « Ce que l'on voyait surtout en lui, dans ce

81. Renseignements communiqués par M. le Conservateur des Archives des Bouches-du-Rhône (Flaissières était un ancien compagnon d'études de Nîmes et de Montpellier).

82. Renseignements communiqués par M. le Maire d'Eyguières.

83. SALINIS, pp. 41-43.

84. CORNEVIN, p. 316. Rapport de Cuverville, 8 sept. 1890 : « Dans ces circonstances comme dans celles qui nous ont entraînés dans les difficultés actuelles au Dahomey, M. Bayol a fait preuve, j'ai le regret de le dire, d'une inconscience complète... »

85. M. PRÉVOST et H. ROMAN D'AMAT, eds., *Dictionnaire des biographies françaises*, Paris, 1949, p. 1910.

département d'où il était parti et où il était revenu après avoir accompli au-delà des mers une besogne utile à la France, c'était l'homme excellent qui savait joindre à ses convictions éprouvées et à une parfaite droiture de conscience et d'esprit des qualités de cœur d'un charme particulièrement précieux. »<sup>86</sup>

---

86. *La Démocratie arlésienne*, 8 oct. 1905.

G. GANIER — *Jean Bayol 1849-1905*. Biography of Dr. J. Bayol (Navy Medical corps), explorer and administrator of French West Africa (today's Guinée, Mali and Dahomey) in the days of the conquest.